

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 021/2019

OBJET : Administration Générale : Installation d'un nouveau conseiller municipal suite au décès de Monsieur Pierre VESTRI – Monsieur Jacky DUBIEZ.

L'an deux mille dix-neuf, le 27 du mois de mars à 19 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2019.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise DAMILANO / Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI / Sophie ESPOSITO / Delphine BOLLARO/ Taoufik FATFOUTA/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Gracienne DODAIN/ Marc LEROY/Catherine DINI / Jérémy GIBELLIN.PROCURATIONS : / Jean-Luc CAMBRA à Charly BEVACQUA/ Eddie DEGIOVANNI à Romain BIANCHI / Véronique PINAI à Alexandra RUSSO.ABSENT : Mélanie MORINI / Jean-Yves LESSATINI/ Sonia CHAKROUNI / Guy GRANIER/ Régine RODRIGUEZ / Jacky DUBIEZSecrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.21-22-7-1, L.2122-7-2 et R2122-1,**Vu** le Conseil d'Etat du 6 mai 1985 relatif aux élections municipales de Moreuil,**Vu** l'article L270 du Code Electoral,**Considérant** le décès de Monsieur Pierre VESTRI, conseiller municipal,**Considérant** qu'il y a lieu de pourvoir le siège vacant de conseiller municipal.**Considérant** la nécessité d'installer un nouveau conseiller municipal.

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal – Monsieur Jacky DUBIEZ.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents	: 18
Votants	: 21
Absents	: 6
Contre	: 0
Abstentions	: 0
Pour	: 21

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORMECompte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 28 /03/2019
et publication en mairie le : 01/04/2019